

D.2020.02.05.9.5

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 05 Février 2020

9 – AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES

9.5 - Accord cadre M2019-0135 – Prestations juridiques : Lot n°6 - Domaine fiscal et budgétaire représentation en justice à conclure avec les cabinets COUDRAY et MONTAZEAU & CARA - Autorisation de signer l'accord cadre.

L'an deux mille vingt, le cinq février à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard		X (Mme Traval-Michelet)	
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire			X
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc			X
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe		X (M. Del Borrello)	
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

Compte tenu des différentes dimensions juridiques de son activité, Tisséo-Collectivités souhaite se doter de conseils juridiques spécialisés, en lieu et place d'un seul conseil généraliste. Dans cette recherche d'expertise, différents domaines ont été identifiés, donnant lieu à autant de lots :

Les prestations sont réparties en 10 lots, attribués par marchés séparés :

Lot n°1 : Droit de la commande publique assistance et conseil juridique

Lot n°2 : Ressources humaines droit de la fonction publique territoriale assistance et conseil juridique

Lot n°3 : Domaine patrimonial assistance et conseil juridique

Lot n°4 : Domaine patrimonial représentation en justice

Lot n°5 : Domaine fiscal et budgétaire assistance et conseil juridique

Lot n°6 : Domaine fiscal et budgétaire représentation en justice

Lot n°7 : Domaine institutionnel assistance et conseil juridique

Lot n°8 : Domaine institutionnel représentation en justice

Lot n°9 : Montage d'opération assistance et conseil juridique

Lot n°10 : Montage d'opération représentation en justice

Le présent accord cadre concerne le lot n°6 pour une mission de représentation en justice dans le domaine fiscal et budgétaire.

Le titulaire devra assurer la défense des intérêts de Tisséo-Collectivités dans le respect du code de déontologie de sa profession, et des stipulations de la loi modifiée n°71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques, ainsi que du décret 91-1197 du 27 novembre 1991 modifié organisant la profession d'avocat.

Les prestations feront l'objet d'un accord cadre à bons de commande multi-attributaire conclu en application de l'article R2162-2 alinéa 2 et R2162-13 à R2162-14 du Code de la Commande Publique. Le nombre de titulaires est fixé à 2.

L'accord-cadre sera conclu pour une durée initiale de 2 années. Il est renouvelable 1 fois par reconduction tacite pour une période de 2 années.

Le montant maximum des commandes est de 40 000 €HT sur la durée de l'accord cadre.

L'accord cadre a fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres passée en application des articles R2124-2,1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 13 août 2019 aux publications du JOUE, du BOAMP, et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des offres a été fixée au 23 septembre 2019 à 12h00.

2 cabinets ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence :

1. SARL MONTAZEAU ET CARA
2. SELARL CABINET COUDRAY

La Commission d'Appel d'Offres a, dans sa séance du 28 janvier 2020, attribué l'accord-cadre Lot n°6 Domaine fiscal et budgétaire représentation en justice aux cabinets COUDRAY et MONTAZEAU & CARA pour un montant maximum de 40 000 €HT, les détails estimatifs remis s'élevant respectivement à 45 000,00 €HT et 30 680,00 €HT.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer ledit accord-cadre et d'autoriser les dépenses correspondantes.

.....

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer l'accord-cadre n° M2019-0135 : Lot n°6 Domaine fiscal et budgétaire représentation en justice avec les cabinets COUDRAY et MONTAZEAU & CARA pour un montant maximum de 40 000 €HT ainsi que les avenants à l'accord-cadre sans incidence financière.

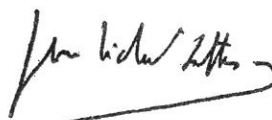
ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit accord cadre (hors transactions) y compris la résiliation.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses sont inscrites au budget 2020 de Tisséo Collectivités.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois
et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES